

COMMISSION

Communication

Sur convocation de Madame D'HARDIVILLIERS Marie-Claire, Adjointe, vice-présidente de la commission Communication, les membres de la commission se sont réunis à la mairie le lundi 31 mai 2021 à 20 h 30.

Étaient présents : HENEAU Bernard, D'HARDIVILLIERS Marie-Claire, DEMIOT Raymond, DUVAULT Sylvie, BLANCHARD Nicole, RANGIER Vivien, MOREAU Frédéric, GODINEAU Gabriel,

1°/ Logo :

Il est rappelé qu'un logo doit être simple, il doit permettre rapidement l'identification de la commune.

Après une présentation des différentes ébauches déjà créées, il est décidé de travailler encore sur ce dossier avant une présentation au conseil municipal.

2°/ Boîte à livres

Gabriel GODINEAU soumet l'idée de créer des boîtes à livres dans le cadre d'une démarche rurale et responsable. En effet, il propose de solliciter les habitants pour obtenir des matériaux de récupération du genre planches, bois, tôles ... afin de s'en servir. Les habitants seraient invités à venir les déposer à un point précis un matin d'un jour précis puis l'après-midi serait consacré à la construction avec éventuellement des personnes intéressées. Les enfants de la commune seraient invités à venir les décorer.

Une fois terminées, ces boîtes pourraient être installées au niveau des abri-bus pour limiter les risques d'humidité.

Nicole BLANCHARD se propose de réaliser le document d'information à communiquer aux habitants.

3°/ Bulletin municipal

Bernard HENEAU rappelle que les informations concernant leur parution dans le bulletin municipal doivent être communiquées au cours du 4^{ème} trimestre.

4°/ Feu d'artifice

L'an passé, le feu d'artifice avait été annulé à cause de la crise sanitaire mais pour soutenir la société Pyroconcept, la commune avait payé 1/3 de la facture. Cette année, comme le feu d'artifice pourra avoir lieu, et pour aider la commune à payer le solde du, le Comité des fêtes va reverser à la commune, la subvention attribuée l'an dernier mais non utilisée puisqu'aucune manifestation n'a pu être organisée en 2020. Ensuite, si les bénéfices de la fête du 14 juillet sont positifs, le comité des fêtes complètera à hauteur de 50 % de la facture.

Mais pour 2022, afin de réduire un peu les dépenses de fonctionnement, il faut envisager plusieurs pistes :

- le feu d'artifice pourrait être payé pour 1/3 la commune, 1/3 le comité des fêtes et 1/3 par les artisans de la commune ;
- tirer le feu d'artifice à une autre date et faire payer une entrée ;
- supprimer le feu d'artifice.

Une réunion avec le comité des fêtes sera organisée pour étudier la suite à donner à ce dossier.

5°/ Bistrots guinguette

En 2022, il serait bien d'envisager de recevoir une animation de type bistrots guinguette.

6°/ Historique de Bellefonds

Monsieur le Maire précise que lorsqu'une réunion est prévue, il serait bien que la vice-présidente soit invitée et que les membres soient tenus informés.

La collecte d'information sur l'histoire de Bellefonds a été fructueuse. Il ne reste plus qu'à mettre en ordre ; Nicole Blanchard s'occupe de la rédaction des textes.

La réunion est close à 22 heures.